

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	Trimestres clos les			Semestres clos les 30 juin		
	30 juin 2017	31 mars 2017	Variation en %	2017	2016	Variation en %
Faits saillants de nature financière						
Ventes de pétrole	54 216	48 194	12 %	102 410	63 689	61 %
Ventes de LGN	2 282	2 240	2 %	4 522	2 136	112 %
Ventes de gaz naturel	4 275	4 016	6 %	8 291	4 264	94 %
Total des produits tirés des ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	60 773	54 450	12 %	115 223	70 089	64 %
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ¹	27 018	21 640	25 %	48 658	29 554	65 %
De base par action (\$)	0,12	0,10	20 %	0,22	0,13	69 %
Dépenses d'investissement – biens pétroliers et gaziers ²	15 064	34 041	(56) %	49 105	29 683	65 %
Dépenses d'investissement – acquisitions et sorties ²	35 716	(269)	n.s. ⁴	35 447	(41 141)	n.s.
Total des dépenses d'investissement ²	50 780	33 772	50 %	84 552	(11 458)	n.s.
Dette nette à la clôture de la période ³	208 061	178 753	16 %	208 061	134 613	55 %
Faits saillants d'exploitation						
Production						
Pétrole (b/j)	11 522	10 298	12 %	10 913	9 389	16 %
LGN (b/j)	678	684	(1) %	681	589	16 %
Gaz naturel (kpi ³ /j)	17 547	17 302	1 %	17 425	16 894	3 %
Total (bep/j) (6:1)	15 125	13 866	9 %	14 498	12 794	13 %
Prix moyen réalisé (excluant les couvertures)						
Pétrole (\$/b)	51,71	52,00	(1) %	51,85	37,27	39 %
LGN (\$/b)	36,99	36,39	2 %	36,69	19,91	84 %
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,68	2,58	4 %	2,63	1,39	89 %
Rentrées nettes (\$/bep)						
Ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	44,16	43,63	1 %	43,91	30,10	46 %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les contrats sur marchandises	(0,75)	(1,59)	(53) %	(1,15)	3,35	(134) %
Redevances	(5,58)	(5,64)	(1) %	(5,61)	(3,20)	75 %
Charges d'exploitation	(12,98)	(13,95)	(7) %	(13,44)	(12,47)	8 %
Frais de transport	(1,48)	(1,57)	(6) %	(1,52)	(1,77)	(14) %
Rentrées nettes d'exploitation	23,37	20,88	12 %	22,19	16,01	39 %
Charges générales et administratives	(1,95)	(1,93)	1 %	(1,94)	(1,97)	(2) %
Charges d'intérêts	(1,79)	(1,61)	11 %	(1,70)	(1,35)	26 %
Rentrées nettes du siège social	19,63	17,34	13 %	18,55	12,69	46 %
Actions ordinaires en circulation à la clôture de la période						
	225 766	225 766	– %	225 766	221 047	2 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base						
	225 766	225 764	– %	225 765	221 045	2 %
Effet dilutif des options sur actions						
	3 790	3 427	11 %	3 598	–	n.s.
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué						
	229 556	229 191	– %	299 363	221 045	4 %

1 La direction utilise les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés (flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, les dépenses de démantèlement, les coûts de transaction et la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie) pour analyser sa performance opérationnelle et son niveau d'endettement. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ne constituent pas une mesure normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.

2 Se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » du présent rapport de gestion.

3 La société définit la dette nette comme étant l'encours de la dette bancaire, majoré ou minoré du fonds de roulement, et déduction faite toutefois de la juste valeur des contrats financiers et d'autres obligations courantes.

4 La société considère ce changement de calcul comme étant non significatif (« n.s. »).

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion de Surge Energy Inc. (« Surge » ou la « société ») analyse la situation financière consolidée et les résultats d'exploitation consolidés de la société, y compris ceux de ses filiales et des accords de partenariat auxquels elle est partie, pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2017 et 2016. Pour une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société, ce rapport de gestion doit être lu parallèlement aux autres documents de la société déposés sur SEDAR, notamment ses états financiers historiques, ses rapports de gestion et sa notice annuelle. Ces documents peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers intermédiaires de Surge ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »).

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Surge est une société de prospection et de production en position d'offrir aux actionnaires une durabilité à long terme intéressante en exploitant les actifs de la société d'une manière rigoureuse sur le plan financier et en faisant l'acquisition de biens pétroliers et gaziers à longue durée de vie supplémentaires de nature similaire. Les actifs de Surge sont composés principalement de biens exploités et axés sur le pétrole caractérisés par de larges réservoirs de pétrole en place à l'origine (« PPO ») dont les facteurs de récupération sont peu élevés et d'un important portefeuille de plus de 700 emplacements bruts pour des travaux d'aménagement de forage à risque peu élevé et de nombreux projets d'injection d'eau de haute qualité. Surge continuera de repérer et de rechercher activement des possibilités d'acquisitions stratégiques dotées de caractéristiques synergiques comme des actifs de production à long terme existants ou des occasions à potentiel élevé et à faible risque.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Les termes « fonds provenant des activités d'exploitation ajustés », « fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action », « rentrées nettes » et « dette nette » utilisés dans le présent rapport de gestion ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS. Cependant, la direction est d'avis que, en plus du bénéfice net, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés, les rentrées nettes et la dette nette constituent des mesures complémentaires utiles, puisqu'ils donnent une indication des résultats générés par les principales activités de la société avant la prise en compte des activités de financement et de l'impôt et des taxes à payer. Les investisseurs doivent toutefois garder à l'esprit que ces mesures ne peuvent remplacer le bénéfice net, déterminé conformément aux IFRS, comme mesure de la performance de Surge.

Il se pourrait que la méthode de calcul des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés de Surge soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés. Par conséquent, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés, tel que la société les calcule, pourraient ne pas être comparables à ceux présentés par d'autres sociétés. Surge calcule les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés en déterminant le montant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, les dépenses de démantèlement, les coûts de transaction et la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie.

Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

(en milliers de dollars)	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016	T2 2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 628 \$	15 825 \$	16 199 \$	18 241 \$	15 509 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 110	4 212	4 129	274	5 728
Dépenses de démantèlement	366	576	763	191	(85)
Coûts de transaction	459	558	15	–	44
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie	455	469	428	432	867
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	27 018 \$	21 640 \$	21 534 \$	19 138 \$	22 063 \$

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action sont calculés en fonction du même nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par action. Les rentrées nettes d'exploitation et les rentrées nettes du siège social sont également présentées. Les rentrées nettes d'exploitation correspondent aux produits de Surge et aux profits ou pertes réalisés sur ses contrats financiers, moins les redevances, les charges d'exploitation et les frais de transport. Les rentrées nettes du siège social correspondent aux rentrées nettes d'exploitation de Surge, moins les charges générales et administratives et les charges d'intérêts, et elles représentent le montant des fonds générés par les activités de production. Les rentrées nettes d'exploitation et les rentrées nettes du siège social sont présentées en dollars par baril d'équivalent pétrole (« bep »). Ce rapprochement est présenté dans le cadre du présent rapport de gestion. La contrepartie fondée sur des actions comprise dans le capital d'acquisition a été calculée au moyen du prix des actions à la date de l'annonce.

Il incombe à la direction de Surge d'assurer l'intégrité de l'information présentée dans le présent rapport de gestion ainsi que la cohérence entre ce rapport de gestion et les états financiers. Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des estimations qui sont nécessaires à la détermination de la valeur future de certains actifs et passifs. La direction est d'avis que ces estimations reposent sur des jugements prudents et qu'elles ont été adéquatement formulées. Les états financiers ont été dressés au moyen de méthodes et de procédures établies par la direction et donnent une image fidèle de la situation financière de Surge ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses fonds provenant des activités d'exploitation ajustés.

La société définit la dette nette comme étant l'encours de la dette bancaire, majoré ou minoré du fonds de roulement, à l'exclusion toutefois de la juste valeur des contrats financiers et d'autres obligations à long terme courantes.

Le conseil d'administration et le comité d'audit de Surge ont examiné et approuvé les états financiers et le rapport de gestion. Le présent rapport de gestion a été établi en date du 2 août 2017.

ACTIVITÉS
Forage

	Forage		Taux de réussite (en %) net	Participation directe (en %)
	Puits bruts	Puits nets		
T1 2017	14,0	13,0	100 %	93 %
T2 2017	5,0	4,3	100 %	86 %
Total	19,0	17,3	100 %	91 %

Surge a obtenu un taux de réussite de 100 % au cours du semestre clos le 30 juin 2017, forant 19 puits bruts (17,3 puits nets). Au cours du deuxième trimestre de 2017, Surge a foré 5 puits bruts (4,3 puits nets), y compris 2 puits bruts (1,8 puits net) à Eyehill, 2 puits bruts (2,0 puits nets) à Shaunavon et 1 puits brut (0,5 puits net) à Valhalla.

Production

	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Pétrole (b/j)	11 522	10 298	8 958	10 913	9 389
LGN (b/j)	678	684	564	681	589
Pétrole et LGN (b/j)	12 200	10 982	9 522	11 594	9 978
Gaz naturel (kpi ³ /j)	17 547	17 302	15 959	17 425	16 894
Total (bep/j) (6:1)	15 125	13 866	12 182	14 498	12 794
Pétrole et LGN (en %)	81 %	79 %	78 %	80 %	78 %

Au cours du deuxième trimestre de 2017, la production de Surge s'est établie à 15 125 bep par jour (pétrole et LGN à 81 %), ce qui représente une hausse de 9 % par rapport à la production moyenne du premier trimestre de 2017 et une hausse de 24 % sur la production moyenne de la période correspondante de 2016.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2017, la production de Surge s'est établie à 14 498 bep par jour (pétrole et LGN à 80 %), ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à la production de la période correspondante de 2016.

L'augmentation des volumes de production pour le deuxième trimestre de 2017 par rapport au premier trimestre de 2017 est principalement attribuable au succès soutenu du programme de forage du premier semestre de 2017, qui comprend trois puits bruts à Valhalla forés au cours du premier trimestre de 2017 mais achevés et mis en service au cours du deuxième trimestre de 2017. En outre, Surge a acquis des actifs dans le centre de l'Alberta le 12 avril 2017 dont la production moyenne a été d'environ 750 bep par jour au cours du trimestre.

L'augmentation des volumes de production pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 par rapport aux périodes correspondantes de 2016 découle essentiellement de l'excellence des programmes de forage au second semestre de 2016 et au premier semestre de 2017 ainsi que de l'acquisition d'actifs au cours du deuxième trimestre.

Produits, prix réalisés et prix de référence

(en milliers de dollars, sauf les montants par unité de volume)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Produits					
Pétrole	54 216	48 194	37 523	102 410	63 689
LGN	2 282	2 240	1 367	4 522	2 136
Pétrole et LGN	56 498	50 434	38 890	106 932	65 825
Gaz naturel	4 275	4 016	2 053	8 291	4 264
Total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN	60 773	54 450	40 943	115 223	70 089
Prix réalisés					
Pétrole (\$/b)	51,71	52,00	46,03	51,85	37,27
LGN (\$/b)	36,99	36,39	26,64	36,69	19,91
Pétrole et LGN (\$/b)	50,89	51,03	44,88	50,96	36,25
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,68	2,58	1,41	2,63	1,39
Total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN, compte non tenu des contrats sur marchandises (\$/bep)	44,16	43,63	36,94	43,91	30,10
Prix de référence					
WTI (en \$ US/b)	48,28	51,92	45,59	50,10	39,52
WTI (en \$ CA/b)	64,69	68,53	58,81	66,63	52,56
Pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton (en \$ CA/b)	61,83	63,87	54,68	62,85	47,68
WCS (en \$ CA/b)	49,98	49,38	41,61	49,68	33,96
Indice quotidien AECO (en \$ CA/kpi ³)	2,78	2,69	1,40	2,73	1,62

Le total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN pour le deuxième trimestre de 2017 a augmenté de 12 % par rapport à ce qu'il était au premier trimestre de 2017. L'augmentation est principalement attribuable à la progression de 12 % de la production de pétrole par comparaison avec le premier trimestre de 2017. Au deuxième trimestre de 2017, Surge a réalisé un prix moyen par baril de pétrole comparable à celui du premier trimestre de 2017, en corrélation avec la baisse de 3 % du prix du pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton et avec la hausse de 1 % du prix du pétrole WCS au cours de la même période.

Le total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN pour le deuxième trimestre de 2017 a bondi de 48 % par rapport à ce qu'il était au cours de la période correspondante de 2016. Le bond est principalement attribuable à la croissance de 24 % de la production, notamment de la production de pétrole à grande valeur, laquelle a augmenté de 29 % par rapport au deuxième trimestre de 2016. Surge a également tiré parti d'une hausse de 12 % des prix moyens réalisés par baril de pétrole au cours du deuxième trimestre de 2017 comparativement au deuxième trimestre de 2016. En comparaison, le prix du pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton a progressé de 13 % et celui du pétrole WCS, de 20 % au cours du deuxième trimestre de 2016.

Le total des produits tirés du pétrole, du gaz naturel et des LGN pour le semestre clos le 30 juin 2017 s'est accru de 64 % par rapport à ce qu'il était au cours de la période correspondante de 2016. Cette augmentation est principalement attribuable aux hausses importantes des prix réalisés sur le pétrole et sur les LGN, lesquelles sont directement liées à l'accroissement des prix de référence, ainsi qu'au resserrement des écarts et à la progression de 13 % de la production. Au cours du premier semestre de 2017, Surge a réalisé des prix moyens par baril de pétrole de 39 % supérieurs à ceux de la période correspondante de 2016. Par ailleurs, le prix du pétrole brut léger non sulfuré à Edmonton a grimpé de 32 % et celui du pétrole WCS, de 46 % au cours de la même période.

REDEVANCES

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Redevances	7 680	7 037	3 626	14 717	7 456
% des produits	13 %	13 %	9 %	13 %	11 %
\$/bep	5,58	5,64	3,27	5,61	3,20

Comme les redevances sont fonction du prix des marchandises et des niveaux de production, les taux de redevances des sociétés fluctueront selon le prix des marchandises, les taux de production par puits, l'épuisement des puits existants et le rendement et l'emplacement des nouveaux puits forés.

Les redevances exprimées en pourcentage sont demeurées stables au deuxième trimestre de 2017 en comparaison avec le premier trimestre de 2017. La hausse des redevances exprimées en pourcentage pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 par rapport aux périodes correspondantes de 2016 s'explique avant tout par un ajustement d'environ 1,0 million de dollars au titre d'une déduction pour frais d'exploitation d'installation gazière favorable comptabilisée au deuxième trimestre de 2016.

CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Charges d'exploitation	17 866	17 405	14 062	35 271	29 026
\$/bep	12,98	13,95	12,69	13,44	12,47

Au deuxième trimestre de 2017, les charges d'exploitation par bep ont diminué de 7 % par rapport à celles du premier trimestre de 2017, mais sont demeurées stables par rapport au deuxième trimestre de 2016. La société a engagé des charges d'exploitation plus élevées que la normale au cours du premier trimestre de 2017, ce qui s'explique par l'attention portée aux réactivations et aux reconditionnements au cours de la période puisque le prix du pétrole brut avait atteint un seuil favorable aux dépenses. De plus, Surge a dû assumer des charges d'entretien liées à l'hiver plus élevées et des charges liées au combustible et aux produits chimiques en hausse au premier trimestre de 2017 du fait de mauvaises conditions météorologiques. Les charges d'exploitation par bep sont revenues à leur niveau habituel au cours du deuxième trimestre de 2017 et Surge prévoit qu'elles se situeront entre 12,50 \$ par bep et 12,75 \$ par bep pour le reste de l'exercice.

Pour le premier semestre de 2017, les charges d'exploitation par bep ont augmenté de 8 % par rapport à celles de la période correspondante de 2016 du fait surtout des coûts supplémentaires liés aux réactivations, aux reconditionnements et aux mauvaises conditions météorologiques au cours du premier trimestre de 2017.

FRAIS DE TRANSPORT

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Frais de transport	2 033	1 958	1 288	3 991	4 131
\$/bep	1,48	1,57	1,16	1,52	1,77

Au deuxième trimestre de 2017, les frais de transport par bep ont diminué de 6 % par rapport à ceux du premier trimestre de 2017. La diminution découle essentiellement de l'acquisition d'une production reliée à des pipelines dans le centre de l'Alberta au deuxième trimestre de 2017.

Au deuxième trimestre de 2017, les frais de transport par bep ont augmenté de 28 % par rapport à ceux de la période correspondante de 2016. L'augmentation s'explique avant tout par la production supplémentaire dans le secteur d'Eyehill par suite de l'intensification des dépenses d'investissement de la société dans ce secteur. La production à Eyehill est transportée par camion jusqu'à des installations de tiers où elle est mélangée dans le but d'optimiser le prix reçu.

La baisse des frais de transport au cours du premier semestre de 2017 par rapport à la période correspondante de 2016 s'explique avant tout par les coûts supplémentaires de 0,49 \$ par bep engagés au premier trimestre de 2016 afin de minimiser la réduction de la production dans le secteur opérationnel de Valhalla. Par ailleurs, un reclassement ponctuel des coûts de transport par camion de 0,5 million de dollars ou 0,41 \$ par bep viré des charges d'exploitation a eu lieu au cours du premier trimestre de 2016. Compte non tenu de ces coûts supplémentaires, les frais de transport pour le premier semestre de 2016 auraient été de 1,40 \$ par bep, ce qui est similaire à ceux de la période correspondante de 2017.

CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Charges générales et administratives	3 929	3 692	3 126	7 621	6 398
Recouvrements et montants inscrits à l'actif	(1 249)	(1 283)	(933)	(2 532)	(1 810)
Charges générales et administratives, montant net	2 680	2 409	2 193	5 089	4 588
Charges générales et administratives, montant net, en \$/bep	1,95	1,93	1,98	1,94	1,97

Le montant net des charges générales et administratives par bep de 1,95 \$ comptabilisé pour le deuxième trimestre de 2017 est similaire à celui du premier trimestre de 2017 et à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Après plusieurs trimestres marqués par des réductions réalisées favorables, le montant net des charges générales et administratives s'est stabilisé alors que le montant net des charges générales et administratives par bep est demeuré dans une fourchette de 1,90 \$ à 2,00 \$ tout au long de 2016 et du premier semestre de 2017.

COÛTS DE TRANSACTION

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Coûts de transaction	459	558	44	1 017	230
\$/bep	0,33	0,45	0,04	0,39	0,10

Au cours du premier semestre de 2017, la société a engagé des coûts de transaction de 0,39 \$ par bep, lesquels se rapportent aux acquisitions et aux sorties réalisées au cours de la période. Au cours de la période correspondante de 2016, la société a engagé des coûts de transaction de 0,10 \$ par bep en raison d'une sortie survenue au premier trimestre de 2016.

CHARGES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Charges d'intérêts sur la facilité de crédit	2 344	1 888	1 526	4 232	3 132
\$/bep	1,70	1,51	1,38	1,61	1,35
Charges d'intérêts sur les contrats de location-financement	123	123	–	246	–
\$/bep	0,09	0,10	–	0,09	–
Charge de désactualisation	920	784	716	1 704	1 506
\$/bep	0,67	0,63	0,64	0,65	0,64
Charges financières	3 387	2 795	2 242	6 182	4 638
\$/bep	2,46	2,24	2,02	2,35	1,99

L'augmentation des charges d'intérêts pour le deuxième trimestre de 2017 comparativement au premier trimestre de 2017 s'explique principalement par la hausse de l'encours de la dette en raison des acquisitions d'actifs au deuxième trimestre de 2017.

L'augmentation des charges d'intérêts pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 comparativement aux périodes correspondantes de 2016 est attribuable essentiellement à la hausse de l'encours de la dette en raison des acquisitions d'actifs au deuxième trimestre de 2017, de la mise en place du programme de dépenses d'investissement de 2017 et du taux effectif correspondant au taux préférentiel majoré d'environ 1,8 % contre un taux effectif correspondant au taux préférentiel majoré de 1,5 % au cours des périodes correspondantes de 2016. En outre, des charges d'intérêts de 0,2 million de dollars au titre des obligations liées à des contrats de location-financement ont été engagées au cours du premier semestre de 2017 (néant en 2016).

Au cours du quatrième trimestre de 2016, la société a conclu deux contrats de location-financement dont les obligations totalisent 6,1 millions de dollars et dont la durée est de 20 ans. Une tranche du paiement mensuel de 0,1 million de dollars est comptabilisée à titre de charges d'intérêts sur les contrats de location-financement, alors que la tranche restante est portée en diminution de l'obligation.

La désactualisation représente la variation du passif lié au démantèlement qui est attribuable au passage du temps ainsi qu'à un contrat de transport ferme. La charge de désactualisation a augmenté pour le deuxième trimestre de 2017 par rapport à celle enregistrée pour le premier trimestre de 2017 et le deuxième trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement d'une hausse des passifs de démantèlement attribuable à une variation défavorable d'une estimation et de passifs supplémentaires liés à des actifs acquis au cours du deuxième trimestre de 2017.

RENTRÉES NETTES

	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
(\$/bep, sauf la production)					
Production moyenne (bep/j)	15 125	13 866	12 182	14 498	12 794
Produits	44,16	43,63	36,94	43,91	30,10
Profit réalisé (perte réalisée) sur les contrats sur marchandises	(0,75)	(1,59)	3,45	(1,15)	3,35
Redevances	(5,58)	(5,64)	(3,27)	(5,61)	(3,20)
Charges d'exploitation	(12,98)	(13,95)	(12,69)	(13,44)	(12,47)
Frais de transport	(1,48)	(1,57)	(1,16)	(1,52)	(1,77)
Rentrées nettes d'exploitation	23,37	20,88	23,27	22,19	16,01
Charges générales et administratives	(1,95)	(1,93)	(1,98)	(1,94)	(1,97)
Charges d'intérêts	(1,79)	(1,61)	(1,38)	(1,70)	(1,35)
Rentrées nettes du siège social	19,63	17,34	19,91	18,55	12,69

Pour le deuxième trimestre de 2017, les rentrées nettes d'exploitation de Surge ont augmenté de 12 % par rapport aux rentrées nettes d'exploitation du premier trimestre de 2017, et elles étaient similaires à celles de la période correspondante de 2016. La hausse des rentrées nettes d'exploitation de Surge par rapport au premier trimestre de 2017 est le fait surtout d'une diminution des charges d'exploitation par bep et d'une perte sur les contrats sur marchandises de 0,75 \$ par bep comparativement à une perte sur les contrats sur marchandises de 1,59 \$ par bep au cours du premier trimestre de 2017. Les rentrées nettes du siège social ont subi l'incidence de l'augmentation de 11 % des charges d'intérêts par bep comparativement à celles inscrites pour le premier trimestre de 2017.

Pour le premier semestre de 2017, les rentrées nettes d'exploitation de Surge ont augmenté de 39 % par rapport à celles de la période correspondante de 2016, ce qui s'explique essentiellement par une croissance des produits par bep, contrée par une hausse des redevances par bep et des charges d'exploitation par bep et par une perte sur les contrats sur marchandises de 1,15 \$ par bep, par rapport à un profit sur les contrats sur marchandises de 3,35 \$ par bep pour la période correspondante de 2016. Les rentrées nettes du siège social ont également subi l'incidence d'une augmentation des charges d'intérêts par bep.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION AJUSTÉS ET FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
(en milliers de dollars, sauf les données par action et par bep)					
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	27 018	21 640	22 063	48 658	29 554
Par action – de base (en \$)	0,12	0,10	0,10	0,22	0,13
Par action – dilués (en \$)	0,12	0,09	0,10	0,21	0,13
\$/bep	19,63	17,34	19,90	18,54	12,70
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	24 628	15 825	15 509	40 453	20 880

Au deuxième trimestre de 2017, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont augmenté de 25 % par rapport à ceux du premier trimestre de 2017 et ils ont progressé de 22 % par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2016. Quant aux fonds provenant des activités d'exploitation ajustés de base par action, ils ont grimpé de 20 % par rapport à ceux du premier trimestre de 2017 et ceux du deuxième trimestre de 2016.

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont bondi de 65 % pour le semestre clos le 30 juin 2017 par rapport à la période correspondante de 2016 et de 69 % par action, de base.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diffèrent des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés surtout du fait qu'ils tiennent compte de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Le montant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tient compte d'une baisse des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 5,3 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2017.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Rémunération fondée sur des actions	2 151	1 648	5 103	3 799	7 619
Rémunération fondée sur des actions inscrite à l'actif	(1 656)	(1 598)	(1 949)	(3 254)	(3 332)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	495	50	3 154	545	4 287
Rémunération fondée sur des actions, montant net, en \$/bep	0,36	0,04	2,85	0,21	1,84

Le montant net au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions a augmenté de 0,4 million de dollars au deuxième trimestre de 2017 par rapport au trimestre précédent et a diminué de 2,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2016. La diminution s'explique essentiellement par un recouvrement de 0,9 million de dollars au titre des droits à l'appréciation d'actions comptabilisé au cours du trimestre considéré, comparativement à un recouvrement de 1,4 million de dollars au premier trimestre de 2017 et à une charge de 1,1 million de dollars pour la période correspondante de 2016.

Le montant net au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions pour le semestre clos le 30 juin 2017 a reculé de 3,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2016, en raison essentiellement de la comptabilisation d'un recouvrement de 2,3 millions de dollars au titre des droits à l'appréciation d'actions au cours de la période considérée, contre une charge de 1,0 million de dollars pour la période correspondante de 2016.

La rémunération fondée sur des actions comptabilisée pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 est principalement attribuable aux droits à l'appréciation d'actions, aux attributions d'actions soumises à des restrictions et aux attributions d'actions en fonction de la performance. Sous réserve des modalités du régime, chaque attribution d'actions soumises à des restrictions confère à son porteur une valeur généralement, mais pas toujours, attribuée ainsi : le tiers des droits relatifs à ces attributions devient acquis aux premier, deuxième et troisième anniversaires à compter de la date d'attribution. Chaque attribution d'actions en fonction de la performance confère à son porteur une valeur attribuée généralement payée au troisième anniversaire de la date d'attribution. Aux fins du calcul de la rémunération fondée sur des actions, la juste valeur de chaque attribution est déterminée à la date d'attribution au moyen du cours de clôture des actions ordinaires. Un taux de renonciation estimé de 15 % a été utilisé afin d'évaluer toutes les attributions accordées pour la période close le 30 juin 2017. La juste valeur moyenne pondérée des attributions accordées pour le semestre clos le 30 juin 2017 s'est établie à 3,37 \$ par attribution d'actions en fonction de la performance et à 3,30 \$ par attribution d'actions soumises à des restrictions. Dans le cas des attributions d'actions en fonction de la performance, la valeur attribuée est ajustée en fonction d'un multiplicateur qui varie de 0,0 à 2,0 et qui dépend de la performance de la société par rapport aux mesures de la performance de la société définies à l'avance pour une période donnée.

Le nombre d'attributions d'actions soumises à des restrictions et d'attributions d'actions en fonction de la performance en circulation se présente comme suit :

	Nombre d'attributions d'actions soumises à des restrictions	Nombre d'attributions d'actions en fonction de la performance
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	3 602 528	4 809 052
Attribution	108 109	100 000
Réinvestissement ¹⁾	58 793	79 111
Exercice	(11 728)	–
Renonciation	(97 997)	(22 292)
Solde au 30 juin 2017	3 659 705	4 965 871

¹⁾ Selon les modalités du régime, les dividendes en trésorerie versés par la société sont réaffectés à l'achat d'attributions supplémentaires.

ÉPUISEMENT ET AMORTISSEMENT

(en milliers de dollars, sauf les données par bep)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Charge d'épuisement et d'amortissement \$/bep	22 475 16,33	20 725 16,61	19 271 17,38	43 200 16,46	40 864 17,55

L'épuisement et l'amortissement sont calculés en fonction des dépenses d'investissement, des taux de production et des réserves prouvées et probables. Les coûts liés aux valeurs de récupération, qui totalisent 115,0 millions de dollars, sont déduits du calcul de l'épuisement et de l'amortissement de la société au deuxième trimestre de 2017. Un montant de 417,1 millions de dollars représentant des frais de mise en valeur futurs des réserves prouvées et probables a été inclus dans le calcul de l'épuisement.

La hausse de la charge d'épuisement et d'amortissement pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 par rapport au premier trimestre de 2017 et aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est attribuable surtout à l'augmentation de la production et à l'augmentation des réserves épuisables par suite des programmes de forage de 2016 et de 2017 de la société et des récentes acquisitions.

Le calcul de l'épuisement et de l'amortissement est fondé sur un volume de production quotidien de 15 125 bep par jour pour le deuxième trimestre de 2017.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Bénéfice net (perte nette)	6 926	7 667	(8 084)	14 593	(11 765)
Par action – de base (en \$)	0,03	0,03	(0,04)	0,06	(0,05)
Par action – dilué(e) (en \$)	0,03	0,03	(0,04)	0,06	(0,05)

Le bénéfice net et le bénéfice net de base par action pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2017 ont augmenté par rapport aux périodes correspondantes de 2016, du fait surtout des profits et des pertes réalisés et latents sur les contrats sur marchandises pour chacune des périodes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Sommaire des dépenses d'investissement

(en milliers de dollars)	T1 2017	T2 2017	Cumul 2017	Cumul 2016	Variation en %
Terrains	1 464	400	1 864	1 509	24 %
Levés sismiques	(6)	442	436	20	n.s.
Forage et complétions	26 176	9 527	35 703	17 562	103 %
Installations, matériel et pipelines	4 788	3 202	7 990	8 598	(7) %
Autres	1 619	1 493	3 112	1 994	56 %
Total des montants affectés à la prospection et à la mise en valeur	34 041	15 064	49 105	29 683	65 %
Acquisitions – contrepartie en trésorerie	–	35 992	35 992	2 037	n.s.
Sorties de biens	(269)	(276)	(545)	(43 178)	(99) %
Total des acquisitions et des sorties de biens	(269)	35 716	35 447	(41 141)	(186) %
Total des dépenses d'investissement	33 772	50 780	84 552	(11 458)	n.s.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2017, Surge a engagé une somme totale de 15,1 millions de dollars et de 49,1 millions de dollars respectivement, compte non tenu des acquisitions et des sorties.

Au cours du deuxième trimestre de 2017, Surge a engagé 9,5 millions de dollars pour le forage de 5 puits bruts (4,3 puits nets). Ce montant représente, en moyenne, environ 1,2 million de dollars par puits à Shaunavon, 1,1 million de dollars par puits à Eyehill et 3,6 millions de dollars par puits foré à Valhalla au cours de la période. La société a également investi 3,5 millions de dollars pour achever 2,5 puits nets à Valhalla qui avaient été forés au premier trimestre de 2017. En outre, la société a investi 3,2 millions de dollars à l'égard d'installations et de pipelines, de projets pilotes ou existants d'injection d'eau, et 2,3 millions de dollars pour des acquisitions de terrains, des levés sismiques et d'autres éléments d'investissement.

Le 12 avril 2017, Surge a acquis des actifs dans un secteur principal du centre de l'Alberta pour 36,0 millions de dollars, ce qui a ajouté environ 750 bep par jour (pétrole et LGN à 97 %). La société a également cédé des actifs non essentiels au cours du premier semestre de 2017 pour un produit total de 0,5 million de dollars.

FACTEURS AYANT CAUSÉ DES VARIATIONS D'UN TRIMESTRE À L'AUTRE

Les fluctuations des produits et du bénéfice net de Surge d'un trimestre à l'autre sont principalement attribuables aux variations des volumes de production et des prix réalisés sur les marchandises et à leur incidence sur les redevances, ainsi qu'aux profits et pertes réalisés et latents sur les instruments dérivés. La variation de la production du troisième trimestre de 2015 jusqu'au trimestre à l'étude est attribuable au succès du programme de forage de Surge, ainsi qu'aux acquisitions d'actifs au cours de cette période. Il y a lieu de se reporter à la rubrique sur les résultats financiers et résultats d'exploitation et à d'autres rubriques du présent rapport de gestion pour obtenir des détails sur les variations enregistrées pendant les trimestres correspondants ainsi qu'aux rapports de gestion trimestriels et annuels que Surge a publiés antérieurement pour en savoir davantage sur les changements survenus dans les trimestres précédents.

Variation du capital social et des options

	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016
Nombre pondéré d'actions ordinaires	225 766 393	225 763 917	225 277 907	221 615 072
Instruments dilutifs (méthode du rachat d'actions)	3 790 055	3 427 489	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	229 556 448	229 191 406	225 277 907	221 615 072

	T2 2016	T1 2016	T4 2015	T3 2015
Nombre pondéré d'actions ordinaires	221 046 752	221 042 468	221 000 807	221 259 098
Instruments dilutifs (méthode du rachat d'actions)	–	–	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	221 046 752	221 042 468	221 000 807	221 259 098

Le 2 août 2017, Surge comptait 225 766 393 actions ordinaires, 1 400 560 bons de souscription, 2 000 000 de droits à l'appréciation d'actions, 4 984 956 attributions d'actions en fonction de la performance, 3 679 669 attributions d'actions soumises à des restrictions et 26 000 options sur actions en circulation.

Données financières trimestrielles

	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016
Ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	60 773	54 450	50 235	45 244
Bénéfice net (perte nette)	6 926	7 667	(14 816)	(3 840)
Bénéfice net (perte nette) par action (en \$)				
De base	0,03	0,03	(0,07)	(0,02)
Diluée	0,03	0,03	(0,07)	(0,02)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	27 018	21 640	21 534	19 138
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action (en \$)				
De base	0,12	0,10	0,10	0,09
Dilués	0,12	0,09	0,10	0,09
Ventes quotidiennes moyennes				
Pétrole (b/j)	11 522	10 298	9 832	9 807
LGN (b/j)	678	684	504	597
Gaz naturel (kpi ³ /j)	17 547	17 302	15 036	16 296
Barils d'équivalent pétrole (bep/j) (6:1)	15 125	13 866	12 842	13 120
Prix de vente moyen				
Gaz naturel (\$/kpi ³)	2,68	2,58	2,60	2,22
Pétrole (\$/b)	51,71	52,00	50,14	45,06
LGN (\$/b)	36,99	36,39	27,69	22,86
Barils d'équivalent pétrole (\$/bep)	44,16	43,63	42,52	37,48

Données financières trimestrielles

	T2 2016	T1 2016	T4 2015	T3 2015
Ventes de pétrole, de gaz naturel et de LGN	40 943	29 146	40 942	45 779
Perte nette	(8 084)	(3 681)	(64 597)	(34 820)
Perte nette par action (en \$)				
De base	(0,04)	(0,02)	(0,29)	(0,16)
Diluée	(0,04)	(0,02)	(0,29)	(0,16)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	22 063	7 491	15 302	17 009
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action (en \$)				
De base	0,10	0,03	0,07	0,08
Dilués	0,10	0,03	0,07	0,08
Ventes quotidiennes moyennes				
Pétrole (b/j)	8 958	9 821	10 297	10 635
LGN (b/j)	564	615	795	599
Gaz naturel (kpi ³ /j)	15 959	17 829	18 570	13 731
Barils d'équivalent pétrole (bep/j) (6:1)	12 182	13 408	14 187	13 523
Prix de vente moyen				
Gaz naturel (\$/kpi ³)	1,41	1,36	1,86	2,03
Pétrole (\$/b)	46,03	29,28	38,54	43,50
LGN (\$/b)	26,64	13,75	17,08	11,67
Barils d'équivalent pétrole (\$/bep)	36,94	23,89	31,37	36,80

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le 30 juin 2017, Surge avait prélevé un montant de 215,9 millions de dollars sur sa facilité de crédit et affichait une dette nette totale de 208,1 millions de dollars, soit une augmentation de la dette nette totale de 55 % par rapport à celle de la date correspondante de 2016. Au 30 juin 2017, Surge avait une capacité d'emprunt d'environ 69 millions de dollars sur une facilité de crédit de 285 millions de dollars, ce qui lui donne une souplesse financière considérable jusqu'à la clôture de l'exercice 2017.

Surge gère la structure de son capital et procède à des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique dans le but d'atteindre ses objectifs. En raison de la volatilité extrême, de fortes pressions baissières et de l'incertitude sur les prix mondiaux du pétrole dès le quatrième trimestre de 2014 jusqu'au deuxième trimestre de 2017 inclusivement, la société a réduit ses dépenses de forage et d'investissement en 2015 et 2016 afin de protéger la situation financière de la société.

Surge prévoit financer ses besoins futurs de capital au moyen d'une combinaison de flux de trésorerie internes, du produit de dessaisissements et de fonds obtenus par la voie de financements par emprunt et par capitaux propres. En outre, la souplesse du programme d'investissement de Surge et sa ligne de crédit bancaire inutilisée contribuent à sa capacité de financer ses besoins futurs de capital. Toutefois, rien ne garantit que la société puisse obtenir à des conditions qui lui soient acceptables un financement suffisant par emprunt ou par capitaux propres pour répondre à ses besoins de capital.

De plus, à titre de mesure additionnelle visant à protéger la situation financière de la société, Surge a réduit le dividende de cette dernière, le faisant passer de 0,05 \$ par action par mois à 0,025 \$ par action par mois à partir du dividende déclaré en janvier 2015, et l'a de nouveau réduit pour le faire passer à 0,0125 \$ par action par mois à compter de novembre 2015 et à 0,00625 \$ par action par mois à compter d'avril 2016. Lorsque les prix du pétrole brut ont commencé à se stabiliser, avec prise d'effet en février 2017, Surge a augmenté le dividende de la société à 0,00708 \$ par action par mois. Puis, après l'acquisition d'actifs dans un secteur principal en avril 2017, avec prise d'effet en mai 2017, le dividende a été rehaussé à 0,007917 \$ par action par mois. La direction de Surge et le conseil d'administration continueront d'évaluer les conditions du marché régulièrement jusqu'à ce qu'une reprise durable des prix mondiaux du pétrole brut se fasse sentir.

La société définit la dette nette comme étant l'encours de la dette bancaire, majoré ou minoré du fonds de roulement, déduction faite toutefois de la juste valeur des contrats financiers et d'autres obligations courantes, comme le montre le tableau ci-dessous :

Dettes nettes

(en milliers de dollars)	
Dettes bancaires	(215 945)
Débiteurs	31 491
Charges payées d'avance et acomptes	4 646
Créditeurs et charges à payer	(26 466)
Dividendes à payer	(1 787)
Total	(208 061)

Au 30 juin 2017, la société disposait d'une facilité de crédit à terme, renouvelable et prorogable, de 285 millions de dollars consentie par un consortium de banques canadiennes; cette facilité porte intérêt aux taux offerts par ces banques.

La facilité peut être renouvelée jusqu'au 28 mai 2018. À partir de cette date, la société peut, à son gré, se prévaloir de la facilité de crédit, sur une base non renouvelable, pour une période de un an de plus; à la fin de la période en question, la facilité deviendrait exigible. Il est aussi envisagé que la facilité soit prorogée pour une autre période de 364 jours si la société en fait la demande et sous réserve de l'approbation du consortium bancaire. Comme les limites d'emprunt sur la facilité sont fondées sur l'interprétation que fait le consortium des réserves de la société et des prix futurs des marchandises, rien ne peut garantir que le montant de la facilité disponible ne diminuera pas au moment de la prochaine révision prévue au calendrier. Les taux d'intérêt varient selon le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie. La facilité portait intérêt à un taux effectif correspondant au taux préférentiel majoré de 1,90 % au 30 juin 2017 (au taux préférentiel majoré de 1,75 % au 31 décembre 2016).

La facilité de crédit de Surge est garantie par une cession générale des créances clients, par des débentures d'un montant de 1,5 milliard de dollars assorties d'une charge flottante grevant l'ensemble des actifs de la société, de même que par une clause de sûreté négative et un engagement à fournir des charges fixes sur les principaux biens pétroliers et gaziers productifs à la demande de la banque.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET TRANSACTIONS HORS BILAN

Surge n'a conclu aucune transaction hors bilan ni aucune transaction avec une partie liée au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2017.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La société a conclu des accords d'affermage dans le cadre normal de ses activités. Elle a également contracté des obligations contractuelles en vertu de ses conventions d'emprunt, tel qu'il est précisé sous la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Au 30 juin 2017, les engagements de Surge à l'égard des paiements minimaux futurs totalisant 45,1 millions de dollars aux termes d'un contrat de location simple et de contrats de transport fermes s'établissaient comme suit :

Engagements

(en milliers de dollars)	
2017	5 951 \$
2018	8 525
2019	8 057
2020	7 633
2021	6 004
2022 et par la suite	8 951
Total	45 121 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses stratégies de gestion de la volatilité des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des cours de change, la société conclut divers contrats sur instruments financiers dérivés et contrats avec livraison physique. La juste valeur des contrats à terme de gré à gré ou des contrats de swap est établie en actualisant, à la date de l'état de la situation financière, l'écart entre les prix contractuels et les courbes des cours à terme publiées, à partir des volumes de pétrole et de gaz naturel résiduels faisant l'objet de contrats et d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les taux publiés par l'État). La juste valeur des options et des tunnels à prime zéro est fondée sur des modèles d'évaluation des options s'appuyant sur des informations publiées en matière de volatilité, de prix et de taux d'intérêt. Les contrats sur instruments financiers dérivés de Surge sont classés dans le niveau 2.

Le tableau qui suit présente un sommaire des contrats sur instruments financiers dérivés en vigueur de la société au 2 août 2017, selon la période et le produit.

Contrats sur marchandises

Couvertures du pétrole WTI

Type de contrat	Durée	b/j	Monnaie	Prix plancher (par baril)	Prix plafond (par baril)	Prix de swap (par baril)
WTI	2 ^e semestre de 2017 ¹⁾	1 500	CAD	60,00 \$	78,33 \$	–
WTI	Avr. à déc. 2017	1 250	USD	–	–	55,18 \$
WTI	2 ^e semestre de 2017	1 000	USD	47,00 \$	–	–
WTI	2 ^e semestre de 2017	800	USD	–	59,38 \$	–
WTI	1 ^{er} semestre de 2018	1 000	USD	47,50 \$	–	–
WTI	2018	750	USD	45,00 \$	58,00 \$	–
WTI	2018	500	CAD	60,00 \$	68,91 \$	–
WTI	2018 ²⁾	500	USD	–	57,45 \$	–
WTI	1 ^{er} semestre de 2018	600	USD	–	63,19 \$	–
WTI	1 ^{er} semestre de 2018	1 500	USD	50,00 \$	60,87 \$	–
WTI	2 ^e semestre de 2018	1 500	USD	50,00 \$	–	–

Couvertures des écarts de prix du pétrole

Type de contrat	Durée	b/j	Monnaie	Prix plancher (par baril)	Prix plafond (par baril)	Prix de swap (par baril)
Swap WCS	2017	500	USD	–	–	\$ US WTI moins 22,00 \$
Swap WCS	Avr. à déc. 2017	500	USD	–	–	\$ US WTI moins 14,50 \$
Tunnel WCS	1 ^{er} semestre de 2018	1 500	USD	\$ US WTI moins 13,00 \$	\$ US WTI moins 18,00 \$	
Swap MSW (EDM)	2017	2 000	USD	–	–	\$ US WTI moins 3,18 \$

Couvertures du gaz naturel

Type de contrat	Durée	kpi ³ /j	Monnaie	Prix de swap (par kpi ³)
Swap Chicago ³⁾	Janv. à oct. 2017	10 000	CAD	3,63 \$

Couvertures des cours de change CAD/USD

Type de contrat	Durée	Montant notionnel mensuel (\$ US)	Montant notionnel total (\$ US)	Taux de swap (\$ CA par \$ US)
Contrat à terme à taux moyen	Avr. à déc. 2017	2 000 000 \$	18 000 000 \$	1,33 \$
Contrat à terme à taux moyen	2018	2 000 000 \$	24 000 000 \$	1,30 \$

¹⁾ Si les prix de marché du pétrole WTI s'établissent à 50 \$ CA ou moins, la société recevra un règlement en trésorerie fixé d'avance équivalant au prix de marché majoré de 10 \$ CA par baril pour 1 500 b/j au deuxième semestre de 2017.

²⁾ Surge a acquis une option d'achat au prix de 57,45 \$ US par baril, ce qui permet à la société de toucher un rendement sur sa participation lorsque le prix du pétrole brut WTI passe au-dessus de 57 \$ US.

³⁾ Surge a conclu un swap sur prix à Chicago puisque les contrats de transport à engagement ferme sont réglés par rapport à l'indice de Chicago.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le président et chef de la direction et le chef des finances sont responsables de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le président et chef de la direction et le chef des finances ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que : i) l'information importante concernant la société est communiquée au président et chef de la direction et au chef des finances par d'autres membres du personnel de la société, particulièrement pendant la période de présentation des documents annuels; ii) l'information devant être communiquée par la société dans ses documents annuels ou intermédiaires ou dans d'autres rapports déposés ou soumis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus par la direction sont fondés sur le cadre établi par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO ») en 2013. La direction et le conseil d'administration travaillent de concert pour réduire les risques d'inexactitude importante à l'égard de l'information financière. Cependant, tout système de contrôle, aussi bien conçu ou mis en œuvre soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, en ce qui a trait à l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, on ne doit pas s'attendre à ce que les procédures de contrôle de communication de l'information et de contrôle interne éliminent tous les cas de fraude ou d'erreur.

Il n'y a pas eu de modifications des CIIF de la société au cours du trimestre clos le 30 juin 2017 qui ont eu une incidence importante, ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante, sur les CIIF de la société.

Contrôles de communication de l'information

Les contrôles de communication de l'information sont conçus de façon à assurer que les renseignements que la société doit présenter sont accumulés puis communiqués à sa direction, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Le président et chef de la direction et le chef des finances de Surge ont effectué une évaluation de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information de la société. Selon cette évaluation, les dirigeants ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de Surge étaient conçus de façon appropriée au 30 juin 2017.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Sous la surveillance du président et chef de la direction et du chef des finances, Surge a effectué une évaluation de la conception des CIIF de la société au 30 juin 2017 selon le cadre établi par le COSO. D'après cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'en date du 30 juin 2017, les CIIF de Surge étaient conçus de façon appropriée.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations. Compte tenu du moment où les activités sont exercées et de celui où l'information financière connexe est présentée, la direction doit estimer et comptabiliser les résultats d'exploitation et les dépenses d'investissement. Les révisions de ces jugements et estimations pourraient avoir une incidence significative sur les résultats financiers et la situation financière de la société.

Réserves

Le processus d'estimation des réserves joue un rôle essentiel dans le cadre de l'établissement de plusieurs estimations comptables. Il exige que des jugements importants soient portés en fonction des données géologiques, géophysiques, techniques et économiques disponibles. Ces estimations peuvent changer de façon importante à mesure que des données relatives aux activités de production et de mise en valeur en cours deviennent disponibles, et à mesure qu'évolue la conjoncture économique touchant les prix du pétrole et du gaz, les charges d'exploitation et la charge de redevances. Les estimations des réserves ont une incidence sur le bénéfice net par l'entremise de l'épuisement, de la détermination des passifs liés au démantèlement et de la réalisation de tests de dépréciation.

Les révisions ou modifications des estimations des réserves peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur le bénéfice net.

Prix des marchandises prévus

Les estimations de la direction à l'égard des prix futurs du pétrole brut et du gaz naturel sont essentielles, car ces prix sont utilisés pour déterminer la valeur comptable des immobilisations corporelles, évaluer la dépréciation et déterminer la variation de la juste valeur des contrats financiers. Les estimations de la direction sont fondées sur les prix prévus par les ingénieurs spécialistes des réserves de la société et sur les prix actuels du marché à terme.

Regroupements d'entreprises

La direction pose plusieurs hypothèses en vue de déterminer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les principaux jugements et hypothèses sont liés à l'estimation de la juste valeur des biens pétroliers et gazières. Pour déterminer la juste valeur de ces biens, la direction estime a) les réserves de pétrole et de gaz selon les dispositions du Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières et b) les prix futurs du pétrole et du gaz.

Passif lié au démantèlement

La direction calcule le passif lié au démantèlement en fonction des coûts estimés relatifs à l'abandon et à la remise en état de sa participation nette dans tous les puits et installations, et en fonction du calendrier estimé visant les coûts qui seront engagés au cours de périodes futures. L'estimation de la juste valeur est inscrite à l'actif dans les immobilisations corporelles, en tant que partie du coût de l'actif connexe, et elle est amortie sur sa durée d'utilité. Il existe des incertitudes relatives aux passifs liés au démantèlement et leur incidence sur les états financiers pourrait être importante, car les coûts et le calendrier d'engagement associés à ces obligations pourraient différer des estimations de la société. Parmi les facteurs pouvant faire en sorte que ces estimations diffèrent des résultats réels, on retrouve les modifications apportées aux lois et aux règlements, les révisions des estimations des réserves, les variations des coûts et les changements technologiques.

Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à des risques de marché liés aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La juste valeur des contrats dérivés fluctue selon l'estimation sous-jacente des prix futurs des marchandises, des cours de change, des taux d'intérêt et du risque de crédit de la contrepartie.

Rémunération fondée sur des actions

La direction pose différentes hypothèses dans l'établissement de la valeur de la rémunération fondée sur des actions, notamment en estimant le taux de renonciation, la volatilité attendue du titre sous-jacent, les taux d'intérêt et la durée de vie attendue.

Impôt sur le résultat différé

La direction pose différentes hypothèses dans l'établissement de la valeur de la charge d'impôt différé, y compris (mais sans s'y limiter) le taux d'impôt futur, l'accessibilité aux comptes fiscaux et les flux de trésorerie futurs.

CHANGEMENTS FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

Pour les périodes de comptabilisation futures, la société adoptera les IFRS qui suivent :

- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* – l'IFRS 15 a été publié en mai 2014 et remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. La norme doit être adoptée rétrospectivement ou en ayant recours à une méthode de transaction modifiée. En septembre 2015, l'IASB a modifié l'IFRS 15, afin de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme d'une année, soit pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant encore permise. La société adoptera l'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018. La société passe actuellement en revue ses contrats de vente conclus avec des clients afin de déterminer l'incidence, le cas échéant, de la norme sur les états financiers consolidés.
- IFRS 9, *Instruments financiers* – l'IFRS 9 a été modifiée en juillet 2014 afin de tenir compte des directives visant l'évaluation des actifs et la comptabilisation des pertes de valeur des actifs financiers selon un modèle de pertes attendues. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. La société adoptera ces modifications le 1^{er} janvier 2018 et elle évalue actuellement l'incidence, le cas échéant, de la norme sur les états financiers consolidés.
- IFRS 16, *Contrats de location* – l'IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. Suivant la norme, les preneurs à bail devront suivre un modèle unique servant à la comptabilisation selon lequel des actifs et des passifs devront être comptabilisés pour la plupart des baux. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise si la société applique également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*. La société adoptera l'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019 et elle passe actuellement en revue les contrats déjà identifiés comme des contrats de location afin d'évaluer l'incidence que cette norme pourrait avoir sur les états financiers consolidés.

FACTEURS DE RISQUE

D'autres facteurs de risque sont présentés à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société, qui peut être obtenue sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Plusieurs risques sont décrits ci-après, de même que dans la notice annuelle. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles. Bon nombre de facteurs, connus et inconnus, pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement des résultats attendus.

Les activités pétrolières et gazières comportent de nombreux risques qu'il n'est pas toujours possible d'éviter, malgré toute l'expérience et la connaissance qu'on possède et la prévoyance dont on fait preuve. La réussite commerciale à long terme de Surge dépend de sa capacité à découvrir, à acquérir, à mettre en valeur, à produire et à commercialiser des ressources pétrolières et gazières. Sans l'ajout constant de nouvelles réserves, les réserves dont dispose Surge et la production qui en découle se tariront à mesure qu'elles seront exploitées. L'augmentation future des réserves de Surge dépendra non seulement de sa capacité à explorer et à mettre en valeur les emplacements qu'elle possède, mais aussi de sa capacité à choisir et à acquérir des terrains et des zones d'intérêt convenables. Toutefois, rien ne garantit que la société découvrira ou acquerra de nouvelles réserves exploitables de pétrole et de gaz naturel.

Les principaux risques encourus par Surge tiennent notamment à sa capacité de découvrir et de mettre en valeur efficacement des réserves exploitables d'hydrocarbures, mais aussi à financer son programme d'investissement. La société a des besoins de capitaux aussi bien à court terme qu'à long terme. Ainsi, un fonds de roulement sera nécessaire à court terme pour financer les débiteurs, les acomptes liés aux activités de forage et les autres actifs à court terme similaires, tandis que des sommes considérables seront nécessaires à long terme pour financer l'acquisition et la mise en valeur de biens pétroliers et gaziers. Surge prévoit financer ses besoins de capitaux futurs au moyen d'une combinaison de sources internes (les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés) et de fonds obtenus par la voie de financements par emprunt et par capitaux propres. Toutefois, rien ne garantit que la société puisse obtenir du financement par emprunt et par capitaux propres suffisant pour répondre à ses besoins de capital à des conditions acceptables. Si une seule composante de son plan d'affaires venait à manquer, c'est l'exécution du plan tout entier qui pourrait être compromis.

Toutes les étapes de l'exploitation pétrolière et gazière comportent des risques et des dangers environnementaux et sont soumises à la réglementation environnementale au titre de diverses lois et de bon nombre de règlements fédéraux, provinciaux et locaux. La législation en matière d'environnement prévoit entre autres des restrictions et des interdictions quant aux déversements, aux fuites ou aux émissions de diverses substances produites dans le cadre de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel. En vertu de ces dispositions, les puits et les installations doivent être exploités, entretenus, abandonnés et remis en état conformément aux exigences des autorités réglementaires compétentes. La nécessité de se conformer aux lois en vigueur pourrait entraîner d'importantes dépenses, et tout manquement à la loi pourrait se solder par l'imposition d'amendes et de sanctions, dont certaines pourraient être considérables. L'évolution actuelle de la législation environnementale donne à penser que les normes et l'application des lois se resserreront, que les amendes et les obligations s'alourdiront, et que les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation augmenteront. Les rejets de pétrole, de gaz naturel ou d'autres polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourraient donner lieu à des obligations envers les gouvernements et des tiers, de sorte que les entités en exploitation de Surge pourraient avoir à engager les frais nécessaires pour y remédier. Bien que Surge estime respecter la réglementation environnementale actuellement en vigueur, rien ne garantit que l'application des lois environnementales n'entraînera pas une réduction de la production, une augmentation considérable des coûts de production, de mise en valeur ou de prospection, ou toute autre conséquence susceptible d'avoir une incidence défavorable sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation, ou encore sur ses perspectives.

En raison de sa participation à la prospection et à la mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz naturel, Surge pourrait être exposée à des responsabilités relatives à la pollution, aux risques d'éruption, aux dommages matériels, aux lésions corporelles ou à tout autre danger. Bien que la société ait l'intention de souscrire une assurance conformément aux normes du secteur afin de se prémunir contre ces risques avant d'entreprendre un forage, ce type d'assurance comporte des clauses limitatives de responsabilité et pourrait ne pas suffire à couvrir entièrement de telles responsabilités. De plus, il se pourrait que de tels risques ne soient pas assurables en toute circonstance ou que, dans certaines situations, Surge décide de ne pas les assurer en raison des primes élevées qui s'y rattachent ou pour tout autre motif. Le règlement d'obligations découlant de ces risques non assurés aurait pour conséquence de réduire les fonds dont dispose Surge. Si un événement majeur contre lequel la Société n'est pas entièrement assurée venait à se produire ou que l'assureur se révélait insolvable dans pareil cas,

la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de Surge pourraient s'en ressentir et le bénéfice qu'elle prévoyait affecter au financement de ses activités pourrait s'en trouver réduit.

La performance et la situation financières de la société dépendent grandement des prix du pétrole et du gaz naturel en vigueur, lesquels sont instables et soumis à des fluctuations. La fluctuation des prix du pétrole et du gaz naturel pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de la société et sur sa situation financière, ainsi que sur la valeur et le montant de ses réserves. Les prix du pétrole brut varient au gré de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale et selon la performance et l'incertitude du marché, et dépendent d'une multitude d'autres facteurs qui sont indépendants de la volonté de la société, notamment de l'économie mondiale et de la capacité de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole d'ajuster l'offre en fonction de la demande mondiale, des réglementations gouvernementales, de la stabilité politique et de la disponibilité des combustibles de remplacement. Les prix du gaz naturel sont principalement influencés par des facteurs propres à l'Amérique du Nord, y compris l'offre et la demande nord-américaine, la performance économique, les conditions météorologiques ainsi que la disponibilité et le prix des combustibles de remplacement.

Le recul des prix du pétrole et du gaz naturel entraîne généralement une baisse des produits nets que la société tire de la production et peut modifier les paramètres économiques liés à la production de certains puits, ce qui pourrait donner lieu à une réduction des réserves de la société. En outre, tout autre recul important des prix du pétrole brut ou du gaz naturel pourrait entraîner le retard ou l'annulation de programmes de forage, de mise en valeur ou de construction, actuels ou futurs, ou occasionner une réduction de la production. Tous les facteurs susmentionnés pourraient donner lieu à une baisse importante des produits tirés de la production, des flux de trésorerie et de la rentabilité de la société causant ainsi un ralentissement des acquisitions et des activités de mise en valeur liées au pétrole et au gaz. De plus, les prêts que les banques consentent à la société seront en partie déterminés par la capacité d'emprunt de celle-ci. Un fléchissement important et soutenu des prix par rapport aux prix moyens historiques pourrait diminuer la capacité d'emprunt de la société, réduisant ainsi le crédit bancaire dont elle dispose et l'obligeant à rembourser une partie de sa dette bancaire.

La société recourt à des contrats sur instruments dérivés pour gérer le risque de marché. Toutes les opérations liées à ces contrats sont conclues conformément à la politique de gestion des risques approuvée par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION PAR BEP

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les réserves et les volumes de pétrole, de gaz naturel et de liquides du gaz naturel sont convertis en une unité de mesure commune, à savoir le baril d'équivalent pétrole (« bep »), selon un ratio de un baril de pétrole pour 6 000 pieds cubes de gaz naturel. Ce ratio de conversion est fondé sur une méthode de conversion en valeur d'énergie équivalente principalement applicable à la pointe du brûleur et ne représente pas forcément une équivalence de valeur à la tête du puits. Il est à noter que les bep peuvent être trompeurs, surtout s'ils sont considérés isolément.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. L'utilisation du futur ou du conditionnel, des termes « prévoir », « continuer », « évaluer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter » et « croire », ainsi que d'expressions similaires signale des énoncés prospectifs. Ces énoncés supposent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus pouvant faire en sorte que les résultats ou événements réels soient sensiblement différents de ceux sous-entendus dans ces énoncés prospectifs.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui visent les éléments prévus suivants : les prix des marchandises, les taux d'inflation et les cours de change prévus; les perspectives à long terme de la société; les acquisitions stratégiques; les emplacements de forage; les activités de récupération améliorées; les tendances à l'égard des charges d'exploitation, des charges d'intérêts et des charges générales et administratives; la disponibilité de la ligne de crédit bancaire de Surge pour financer ses besoins en capital futurs; la souplesse financière de Surge; les sources prévues de financement des dépenses d'investissement futures; les taux attendus de renonciation aux attributions d'actions soumises à des restrictions et aux attributions d'actions en fonction de la performance consenties aux termes du régime incitatif fondé sur des actions de la société; les attentes à l'égard du multiplicateur pour les attributions d'actions en fonction de la performance consenties aux termes du régime incitatif fondé sur des actions de la société; les attentes relatives aux passifs sous-jacents liés démantèlement; les attentes relatives à la législation en matière d'environnement; les attentes quant aux taux de redevances

des sociétés applicables à la société; les attentes relatives aux frais de transport; et les attentes relatives à la capacité de la société à exercer ses activités d'exploitation et à se démarquer malgré le prix des marchandises actuel.

Les énoncés prospectifs reposent sur certaines attentes et hypothèses clés de la société, notamment en ce qui concerne le rendement des puits existants, le taux de réussite des forages de nouveaux puits, les dépenses, flux de trésorerie et dépenses d'investissement prévus, la conformité à la réglementation et aux régimes de redevances, les prix des marchandises en vigueur et la conjoncture économique, les activités de mise en valeur et les travaux de complétion ainsi que les coûts connexes s'y rapportant, le rendement des nouveaux puits, la réussite de la mise en place des projets d'injection d'eau, la disponibilité et la performance des installations et des pipelines, les caractéristiques géologiques des biens de Surge, la réussite de la mise en place des techniques de levées sismiques, de travaux de complétion et de forage, la détermination des passifs liés au démantèlement, les conditions météorologiques, les cours de change, les exigences de permis, l'incidence des installations dont la construction est achevée sur les charges d'exploitation et la disponibilité, les coûts de services, de main-d'œuvre et de capital et la solvabilité des partenaires du secteur.

Bien que Surge estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables, le lecteur ne doit pas accorder une trop grande importance à ces énoncés, car Surge ne peut garantir qu'ils se révéleront exacts. Comme les énoncés prospectifs se rapportent à des événements et à des circonstances futurs, ils comportent, en raison de leur nature, des risques et des incertitudes. Ainsi, les résultats réels pourraient se révéler considérablement différents des résultats attendus en raison de bon nombre de facteurs et de risques. Ces facteurs et ces risques comprennent, sans en exclure d'autres, les risques liés à l'industrie pétrolière et gazière en général (notamment les risques d'exploitation liés à la mise en valeur, à la prospection et à la production, les changements dans les plans et les retards dans l'exécution des projets de prospection ou de mise en valeur ou des programmes d'investissement, l'incertitude relative aux estimations des réserves, l'incertitude inhérente aux estimations et aux projections relatives à la production et aux coûts et aux charges, ainsi que les risques liés aux questions de santé, de sécurité et d'environnement), les fluctuations des prix des marchandises et des cours de change ainsi que les contraintes liées à la disponibilité des services, aux conditions climatiques défavorables et aux conditions de dégel de même qu'à l'incertitude découlant des éventuels retards ou changements de plans à l'égard des projets de prospection ou de mise en valeur ou des programmes d'investissement, ou de l'incapacité à obtenir le soutien en continu des prêteurs à l'égard de la ligne de crédit bancaire de Surge. Certains de ces risques sont décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion et dans la notice annuelle de Surge datée du 15 mars 2017, qui a été déposée dans SEDAR et qui peut être obtenue à l'adresse www.sedar.com.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date des présentes et Surge ne s'engage aucunement à publier une mise à jour de ces énoncés ou à les réviser, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou pour quelque autre raison, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.